

Référendum contre la loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen)

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 59a–66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur le résultat de la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre la loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen)²,

décide:

1. La demande de référendum contre la loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen) a abouti, les 50 000 signatures valables exigées par l'art. 141, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 65 797 signatures déposées, 65 384 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée à:
 - Bündnis gegen neue Kampfflugzeuge, Postfach, 8031 Zurich;
 - Liberales Komitee «Nein zum Gripen», Laupenstrasse 2, 3008 Berne.

28 janvier 2014

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2013 6593

**Référendum
contre la loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de
l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen)**

Signatures par canton

Canton	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	16 362	82
Berne	14 242	57
Lucerne	3 887	33
Uri	56	0
Schwyz	434	3
Obwald	75	1
Nidwald	122	3
Glaris	129	0
Zoug	710	9
Fribourg	714	11
Soleure	1 493	16
Bâle-Ville	4 437	17
Bâle-Campagne	2 174	56
Schaffhouse	492	3
Appenzell Rhodes-Ext.	416	6
Appenzell Rhodes-Int.	31	0
Saint-Gall	3 550	17
Grisons	575	44
Argovie	2 670	9
Thurgovie	730	23
Tessin	526	5
Vaud	3 891	9
Valais	758	1
Neuchâtel	1 687	3
Genève	4 208	5
Jura	1 015	0
Suisse	65 384	413